

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
S.M.P.A.S.

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

Le huit septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 29 août

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Philippe RIBIERE, Christian GENCEL, David GARAYT, Jean-François LEMERY, Frédéric TEYSSOT, Cédric FERMONT, Denis GUION, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : André ODDON

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Karine POIREE

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène SYLVESTRE

Objet : Décision modificative n°2 budget Principal (61100)
N°2025-09-08-04

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 45 458104 OPFI	150 000.00		
R I 45 458204 OPFI	150 000.00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	150 000,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	150 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

L'avenant n°1 au marché de travaux dans le centre ancien de Saillans est prévu avec une hausse de la part relative aux travaux sur la tranche conditionnelle.

Une augmentation de 150 000€ HT est prévue en dépense et en recette sur l'opération pour compte de tiers.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés DECIDE :

- D'accepter la modification n°2 telle que présentée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 026-252602255-20250911-2025090804-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 11/09/ 2025

Le Président, Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 11/09/2025
et publication le :

Le Président

